

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2023

AVIS AU PUBLIC URBANISME

Il est porté à la connaissance du public, que le collège des bourgmestre et échevins propose de modifier le **PAP « Couronne de Chêne »** approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur le 1 juin 2005, réf.14260/59C.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle est déposée pendant 30 jours, soit **du 15 mars 2023 au 14 avril 2023 inclusivement** à la maison communale. Les documents afférents peuvent aussi être consultés sur le site internet de la Ville www.esch.lu dans la rubrique « L'Administration », « Ma Ville », « PAP en procédure/vigueur ».

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans la presse, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Le collège des bourgmestre et échevins,

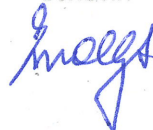
Georges Mischo,
Député-maire



Martin Kox,
échevin



André Zwally,
échevin



Pierre-Marc Knaff,
échevin



Christian Weis,
échevin

